Image not found or type unknown

Canal + branché sur les ondes des RPS....

Commentaire article publié le **16/04/2010**, vu **2731 fois**, Auteur : NADIA RAKIB

Une négociation est ouverte à Canal+ portant sur le stress et le bien-être au travail. Le législateur a en effet imposé cette négociation dans les entreprises de plus de 1 000 salariés après les drames survenus dans de nombreuses entreprises françaises.

Plus que le stress, on peut utiliser la notion de risques psycho-sociaux qui répond bien plus précisément aux problématiques posées par les évolutions de nos organisations du travail.

Cette notion est issue de la réflexion d'un organisme très sérieux, la DARES ou Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques qui dépend conjointement du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et du Ministère du Travail et des Relations sociales.

Cette administration a réalisé une série d'enquête dans les entreprises françaises et mis en lumière une augmentation des contraintes organisationnelles dans la majorité d'entres elles.

Pour exemple, sont cités le travail dans l'urgence permanente, le travail morcelé, le rythme de travail perturbé par des demandes à satisfaire immédiatement etc.

Ces enquêtes démontrent également que 24 % des salariés interrogés déclarent être souvent obligés de se débrouiller seuls dans des situations difficiles, avec un sentiment de responsabilité qui s'accroit, et 35 % déclarent recevoir des ordres ou indications contradictoires.

Parce que l'employeur a une responsabilité de résultat, l'organisation du travail doit protéger la santé physique et mentale des salariés.

Canal+ n'échappe pas à cet état de fait, consécutif à l'évolution des modes d'organisation, du travail posté, chacun derrière son PC, de l'urgence à réaliser des tâches, des ordres souvent contradictoires…

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés